

IDENTITE ET TERRITOIRE : DEFIS ET OUTIL DE GOUVERNANCE EN RD CONGO

Par

MEES TSHIBAND Bulang-Cikol

Introduction

Il y a environ un siècle que la République Démocratique du Congo est créée, de manière tout à fait spéciale, et « conventionnelle entre les chefs dits traditionnels et les expéditions européennes comme le fait entendre Mambi Tunga-Bau, H. »¹. Son organisation et sa gestion semblent être aussi spéciales, tendant vers la négativité et les échecs managériaux ou administratifs.

La subdivision de son espace (celui de la RD Congo) émaillerait des imperfections administratives énormes, construite sur base de réalités politico-personnelles sans tenir compte des réalités socio-identitaires et géographiques de l'espace à subdiviser.

De même, la RD Congo, est butée à une réalité des nations locales et originelles appelées communément et arbitrairement *ethnie*, « qui sont le creuset de tout pouvoir politique en Afrique en général et en République Démocratique du Congo en particulier »². Ces entités ont leurs terres ou territoires qu'elles se sont attrapées avant l'entrée de l'Européen en Afrique, et même pendant ses premiers séjours en Afrique ; elles ont la population homogène ou hétérogène, qu'importe, ces populations sont/étaient soumises à une seule autorité, centre de propulsion des options politiques fondamentales. Ces territoires existent d'une manière ou d'une autre, tranchés de l'autorité ou annexés à l'autre autorité ou alors gérés par l'autorité concernée.

Les chefs des lieux (traditionnels) revendiquent la propriété et le pouvoir face au pouvoir moderne congolais qualifié d'usurpateur. Ce dernier arrive jusqu'à chercher la permission auprès des autorités originelles quand une activité publique est prévue d'être exécutée dans un territoire quelconque. Cela a amené le professeur Mambi à écrire ce qui suit : « Jusqu'à ce jour, l'aliénation des terres par l'autorité étatique, de quelle que nature qu'elle soit, est soumise à l'autorisation mieux à l'acceptation préalable des communautés locales³. Voici ce qui doit animer les

¹H. MAMBI Tunga-BAU, *Aux fondements de l'actuelle République Démocratique du Congo : contrats de cession des terres et pouvoir traditionnel*, Thèse de Doctorat, collection savoir pour agir, 2009.

² M.TSHIBAND, *Le pouvoir traditionnel Kanyòk : Enjeux, Structure et Identité*, Mémoire de Licence en SPA, UNIKIN, 2010, p. 2.

³ MAMBI TUNGA – H. BAU, *op.cit.*, p. 119.

scientifiques à réfléchir quel mode de gestion la République Démocratique du Congo doit se doter vu la réalité.

C'est ce qui nous amène à dire que, nos sociétés de type africain, les nations locales, affichent une identité et un cadre particuliers à ceux de la République Démocratique du Congo, type occidental considérée usurpateur.

Après avoir fait ce constat, nous réfléchissons sur les questions de savoir, comment construire un Etat rassuré et un espace fort sécurisant ? Quels palliatifs à la gestion spatiale congolaise, pour la réussite gestilogique d'un Etat décentralisé comme la RD Congo ? Diversité sociopolitique, richesse ou malédiction de la RD Congo ? Bien avant cela, que se passe actuellement en République Démocratique du Congo.

I. La RD Congo et les Communautés locales-originelles

Dans ce point, nous donnons certains des contradictions et problèmes que rencontre la RD Congo dans sa gestion de l'espace et ses populations.

1. Les territoires et ses populations

Toute société a sa forme propre d'Etat, sa propre organisation ou structure, sa manière d'intervenir aux politiques publiques. Vansina Jean, Kizerbo Joseph, ont approuvé que l'Afrique a un passé, une culture et une histoire politique et socio-économique. Ils ont fait voir qu'il était possible d'écrire de l'Afrique ancienne avec la tradition orale, la culture, l'ethnologie, l'anthropologie culturelle et politique⁴.

L'Afrique centrale précoloniale a connue des structures politiques organisées selon tel ou tel territoire bien plié en son coin et que tous les royaumes et chefferies d'importance avaient une organisation spéciale et un plan urbain bien à eux ; nous dit Vansina Jean⁵. De ce fait, la RD Congo fait partie de l'Afrique Centrale. Au sein d'elle se trouvent les Etats originels ayant leurs territoires géographiques sur lesquels on trouve une population distincte de celle d'autres territoires.

Chaque peuple en RD Congo dispose un territoire bien déterminé et historiquement bien connu, l'héritage ancestral dans les limites propres distinctes des celles que l'Etat congolais moderne a tracé pour la gestion et le contrôle de son espace géographique national.

Cet espace congolais est administrativement découpé en provinces et en territoires administratifs, en villes et communes, hormis la chefferie, le secteur et autres, qui sont aussi de création politique mais à la différence des premières. Ces entités affichent une identité distincte de celle de la RD Congo. Elles sont traitées de traditionnel ou de coutumier.

4 J. KIZERBO, *Histoire de l'Afrique d'hier à demain*, Paris, édition Hatier, 1972, p. 702.

5 J. VANSINA., *Les anciens royaumes de la savane*, Kinshasa, Université de Lovanium, 1965, p. 25.

2. La RD Congo et le sol

Le sol et le sous-sol appartiennent à l'Etat ; disent les textes juridiques du pays. Cela reste souvent théorique à l'intérieur et une lettre morte à 90% environ, dans ce sens que, constatons avec professeur Mambi, pour l'usage public ou personnel du sol ou sous sol par les pouvoirs, fait préalablement l'objet d'une approbation de chef dit traditionnel-propritaire de l'espace concerné, et même le paiement des certains droits fonciers.

A l'extérieur, habituellement la souveraineté de l'Etat congolais est souvent remise en question par les étrangers et les groupuscules. Ceci explique que le sol est loin d'appartenir à l'Etat congolais mais aux chefs originels-propritaires qui le dispose de droit naturel ou en tant qu'héritage imprescriptible et inaliénable. Donc, ces communautés propriétaires de sols méritent une attention et un respect particuliers.

3. La subdivision politico-administrative et ethnique de la RD Congo

D'une manière brève, nous avons déjà dit que la République Démocratique du Congo a deux groupes de subdivision du territoire national diamétralement opposés. D'un côté elle circonscrit le territoire en entités modernes (provinces, territoires, villes et communes) comme structures de gestion ou de gouvernance étatique. De l'autre, subdivise et admet, sur base, le plus souvent de visées politiques, les entités dites coutumières dont la gestion de ces dernières et leurs gestionnaires sont très dégradant et souvent analphabètes (chefferies, secteurs, groupements, villages ou localités).

Deux sortes de structures cohabitent en RD Congo, faisant ainsi un frein au développement et à la gestion de l'Etat. Par la théorie soit disant nationaliste, ces subdivisions (administratives et coutumières) ne respectent à majorité en rien les données historiques, géographiques, démographiques-identitaires liées à chaque espace à organiser. Par exemple, par cette fameuse théorie nationaliste, la délimitation d'une province X ne tient pas compte de données historiques-géographiques ou foncières. La province pourrait englober une partie du territoire ethnique et laisser l'autre partie faire partie d'une autre province. De même que pour circonscrire les territoires administratifs, à l'intérieur de provinces, certaines parties des espaces ethniques dit-on sont amputées et imputées à d'autres territoires administratifs. À l'instar de la province de Lomami et du Haut-Lomami. Historiquement et géographiquement vous trouverez la population Kanyòk d'origine et propriétaire des terres dans la province du Haut-Lomami jusqu'au-delà de la cité de Kanyama, « qui devrait faire partie de la province de Lomami »⁶

Ce qui contraint aux chefs dits traditionnels de se replier automatiquement sur un petit espace qui lui reste, surtout cela étant possible suite à un niveau intellectuel aussi bas.

⁶ Notre enquête, du 24 juin 2015.

Cette manière de faire les choses a une potentialité d'engendrer les conflits fonciers ethniques à la longue.

3.1. Les avis d'appartenance ou de préférence d'appartenance de la population frontalière Haut-Lomamien du village Cisamb

a) A la question de savoir : Quel est votre âge ?

Tranches d'âge	Nombre	Pourcentage
18 – 25 ans	20	25
26 – 35 ans	24	30
36 – 50 ans	18	22.5
51 – 65 ans	11	13.75
65 et plus	7	8.75
Total	80	100

Source : Notre enquête du 24 juin 2015 à Cisamb.

b) A la question de savoir : quelle est votre ethnie ?

Nombre	Kanyòk	Pourcentage	Autres	Pourcentage
100	89	89	11	11

Source : Notre enquête du 24 juin 2015 à Cisamb.

c) A la question de savoir : à qui appartient ces terres où vous vivez ?

Nombre	Kanyòk	Pourcentage	Autres	Pourcentage
100	100	100	00	00

Source : Notre enquête du 24 juin 2015 à Cisamb.

d) A la question de savoir : A quelle Province voudriez-vous appartenir ?

Nombre	Haut-Lomami	%	Lomami	%	Autres	%
100	9	9	84	84	7	7

Source : Notre enquête du 24 juin 2015 à Cisamb.

Selon les conclusions de nos résultats, la population du village Cisamb et ses environs, au-delà de la rivière Lubulanji qui marque la frontière administrative entre les deux provinces (Haut-Lomami et Lomami), préfère faire partie de la Lomami que là où elle est administrativement attaché, pour des raisons d'appartenance ethnique Kanyòk, peuple se trouvant à majorité dans la Lomami. Une situation qui peut bien avoir des répercussions dans l'avenir.

3.2. Confusion entre la division administrative du territoire national et les territoires ou espaces ethniques ou des communautés locales.

La majorité des congolais est illettrée ; la plus grande partie des intellectuels est ignorant, ne maîtrisant vraiment pas sur la géographie territoriale nationale, régionale et locale. Les politiciens sont à l'œuvre de fabrications des espaces dans cet illettrisme et ignorance. La politique de l'oncle Sam est pérennisée, *diviser pour*

mieux régner, donner aux dociles plus des terres qu'il en faut et laisser aux résistants des petites portions de terres. Le professeur Muyer Oyong le dit autrement : "les agents de la conquête coloniale dès leur début, se mirent à déceler, dans toutes les régions à dominer, des chefs dont l'autorité sur leurs populations était grande"⁷.

De ce fait, la majorité confond les espaces administratifs et leurs limites en tant que outil de gestion du gouvernement, à l'espace historique identitaire et géographique d'une communauté-nation quelconque. En effet, ils pensent que les limites d'un territoire administratif sont celles ethniques. C'est dans cette confusion que les populations nourrissent leurs pensées, et les chefs appelés traditionnels profitent aussi s'approprient les espaces mis à leurs disposition dans le cadre de la gestion administrative, au moins pour ceux qui sont avisés.

En 2010, nous avons écrit dans notre mémoire de licence, « Délimiter la nation Kanyòk par le territoire de Tshilenge au nord-est ; à l'Est par le territoire de Kanyama ; au sud par le territoire de Kapanga et à l'ouest par Luisa, c'est circonscrire le territoire de Lwífl en tant que territoire administratif de l'administration congolaise moderne et non la nation Kanyòk ou l'espace Kanyòk, qui est étendue par rapport à cette circonscription administrative congolaise facilitant le contrôle et la gestion de l'Etat moderne l'héritage colonial. Malheureusement aujourd'hui les gens confondent les limites administratives modernes et celles des entités communautaires »⁸.

3.3. Les frustrations et hésitations à la décentralisation et au fédéralisme de la RD Congo.

Nombreux de ce monde cherchent déjà leurs authenticités perdues autrefois, à travers un courant appelé l'«ethno-différencialisme » contre l'universalisme qui s'oppose aux différences et aux particularismes. L'ethno-différencialisme prône la reconnaissance d'un héritage culturel propre à chaque peuple (ethnie) qui mérite d'être reconnu et préservé par les institutions politiques. L'ultime but de cette théorie est d'identifier chaque nation locale (ethnie), dans son territoire géographique historique, à un peuple qui ne serait pas "ethniquement pur" mais dont la continuité ethnique serait préservée. Cette théorie consiste dans le respect de soi et de ce qui est de soi, de l'autre et de ce qui lui appartient.

Les frustrations habituelles et les hésitations actuelles en RD Congo à mettre en œuvre ou en effectivité la décentralisation et/ou fédéralisme sont que, le Congo se lancerait dans les séries de conflits fonciers, conflits tribaux et de sécession.

4. Les risques de conflits identitaires-fonciers

Au vu de la manière dont la RD Congo est subdivisée, et de notre exposé, cette peur est justifiée, et l'éclatement des conflits fonciers est possible.

⁷ MUYER OYONG, Institutions administratives du Congo, cours inédit, G₂ SPA, UNIKIN, 2006-2007

⁸ M. TSHIBAND, *Le pouvoir traditionnel Kanyòk : Enjeux, structure et Identité*, mémoire de licence en SPA, UNIKIN, 2010, p. 18-19.

La force de chefs coutumiers comme on les appelle sera toute dans la constitution et lois de la RD Congo qui confèrent à ces structures les pouvoirs suffisants de se gérer en toute autonomie. Quand ils se rendront compte que leurs espaces flottent jusqu'au-delà de leurs juridictions administratives, et qu'ils ont des espaces de l'autre côté, ils chercheront à reconquérir selon les besoins, les circonstances et les moments. Le besoin sera par exemple de trouver de l'espace à exploiter, à habiter, à percevoir les impôts et taxes locaux etc. Avoir un grand volume de la population contribuable sera aussi l'élément de causes de conflits ; aussi la lutte identitaire : affirmer l'identité collective et individuelle sur son territoire par rapport aux autres sera aussi parmi les creusets de conflits. Simon Decloux nous renchérit en disant, « (...), le conflit peut naître en fonction ou raison d'une identité sociale, politique, culturelle, religieuse, parce que précisément quelqu'un découvre son identité social, politique, culturelle ou religieuse, menacée par un autre ou par d'autres, voire à leurs dépens, la qualité ou la force de son identité propre dans les domaines social, politique, culturel ou religieuse⁹.

Nous assisterons, ou nous assistons à des luttes d'occupation spatiale, d'affirmation identitaire des différents peuples en République Démocratique du Congo. La nature, donc le milieu devient un objet de convoitise et de conflits entre les hommes. Ngwey Ngond'a Ndenge dit, je cite : « pour l'homme, la nature est d'abord le milieu vital, dont lui-même est l'élément réflexif. Lieu de rencontre, donc, mais aussi lieu de conflit : dans l'exploitation et l'appropriation des ressources de la nature, inévitablement les hommes s'affrontent¹⁰.

L'observatoire des langues africaines, cette structure travaillant en collaboration avec le ministère de la culture et arts de la RD Congo, a due retenir 50 langues congolaises pour les lever au rang des langues Nationales, peu avant l'effectivité des 26 provinces. Avec cette effectivité, la revue à la hausse des langues nationales congolaises est déjà envisagée par l'observatoire des langues africaines et le ministère de culture et arts¹¹. La prétention identitaire est bien visible.

La reconquête des espaces est certaine en République Démocratique du Congo dans l'avenir, en ce sens que, non seulement la République Démocratique du Congo comme tout autre pays Africain, est façonnée en méli-mélo racial sans base conventionnelle d'appartenance ou de convivialité, mais aussi les territoires des originaires africains sont mis ensemble, puis subdivisés sans respect de leurs propres frontières déjà préétablies avant ou pendant cette amalgame-crédation de la République Démocratique du Congo.

Souvent les conflits de terre ou d'appropriation des terres sont nés parce que certaines personnes, nombreux d'ailleurs, pensent que l'appropriation de la terre est un droit pour tous, même s'il s'agit d'une terre d'autrui. Dans son article la nature

⁹ P. SIMON DECLoux, « *Mot d'ouverture de journées philosophiques Canisius-2* », dans *Conflits et identité*, Kinshasa, Loyola, 1997, p. 10.

¹⁰ NGWEY Ngond'a Ndenge, *La nature comme milieu et défi*, dans *op. cit.*, p. 3.

¹¹ Propos de professeur Mukash Kalel, président de l'observatoire des langues africaines, recueillis pendant l'atelier de la promotion des jeunes artistes au Musée National de Lubumbashi au mois de décembre 2015.

comme milieu et défi, Ngwey dit que, le conflit surgit du fait que l'appropriation de la nature qui est vitale pour tout être humain est considérée comme un droit pour tous¹².

II. Un territoire, un peuple, une identité

L'individu, le groupe d'individus se démarque de l'autre, le non-moi, le non-nous ; cela par plusieurs éléments entre autres l'appartenance à un espace bien localisé, sa culture, y compris sa langue. Et 'c'est la culture qui fait l'identité de l'homme', comme l'affirme Mukuna Mutanda P.¹³

Il est admissible, qu'aucun peuple ne peut exister sans un espace ou milieu vital, qui ne soit pas même de manière théorique mais précise, délimité. Le soudage ou mieux l'assemblage des espaces différents, espaces vitaux de différents peuples a automatiquement établi les bases, mais non solide, de la cohabitation de peuples propriétaires d'espaces.

Il est vraiment impératif que, la subdivision administrative qui suit cet assemblage respecte les limites selon que les différents peuples occupent leurs espaces vitaux. Le projet de restauration de droit foncier lié à chaque peuple, dans son propre espace doit obligatoirement voir le jour en République Démocratique du Congo.

L'identification de chaque peuple dans son espace authentique d'occupation et son zonage rationnel et géographique historique sera base du fondement d'un Etat stable, construit sur le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes.

Déjà en 2009, dans son parler lors de son cours d'épistémologie de la science politique, le professeur Omasombo Tshondo Jean mentionnait la nécessité de délimiter ou déterminer chaque « ethnie » dans son propre espace et dans ces propres limites. C'est-à-dire par exemple, le territoire de Lwífl qui englobe la grande majorité de l'espace Kanyòk, devrait normalement englober tous les « espaces flottants Kanyòk »-termes employés par le Professeur Ceysens Rik ; ces espaces flottants que l'auteur fait allusion sont entre autres : une partie du territoire de Kanyama jusqu'à la rivière Lwemb, le territoire de Ngandajika, de Kamiji, une partie Nord et nord-ouest du territoire de Kapanga.

De même, déjà en 2004, le feu-président de Lybie, Mohamed Kadhafi envisageait la réorganisation géographique de l'Afrique, afin d'apporter la paix et la sécurité aux Africains, et aussi pour faire échapper le continent Africain au contrôle des occidentaux, ces derniers qui se réclament maîtres absolus-fabricants des pays Africains, et ayant un droit moral sur les pays Africains.

1. Protection et promotion des diversités en RD Congo

La diversité est toute protégée par la constitution de la RD Congo ; encore faudra-t-il que les politiques, les populations accordent vraiment le respect à ceci. Les politiques nationales, régionales et locales doivent être à l'œuvre de la protection

¹²Ngwey Ngond'a Ndenge, *a.c.*, p. 23.

¹³ P. MUKUNA Mutanda. dans *op.cit*, p.140.

et promotion de ces diversités territoriale ou géographique, culturelle ou identitaire, dans leurs aires géographiques. Ceci apportera, nous avons écrit :

« La conscience, la volonté d'une personne humaine d'être distincte de l'autre, ou d'un groupe d'être distincte de l'autre offre la liberté dans l'agir, l'aisance dans le vécu et la fierté subjective ; ce qui implique la découverte et la reconnaissance de son rôle à jouer au sein d'une société, le respect de soi et de l'autre de non-nous.

L'identité, soutenue par la conscience offre la fierté à la personne humaine, elle sécurise la personne contre l'assimilation dans l'autre groupe de non-appartenance. C'est aussi une affirmation qui conditionne l'acceptation de soi et facilite une intégration sociale, base solide et inéluctable contre la force de pesanteur d'une acculturation. C'est le creuset du rationalisme utile à la nation congolaise surtout pour freiner les visées de la balkanisation. Tout doit se socler sur la conscience d'appartenance locale, ensuite cette dernière construira la conscience ou le patriotisme national congolais »¹⁴.

Cette diversité ethnoculturelle est une force de la République, si est seulement si chaque peuple doit être promu, dans son intégralité ; si chaque peuple retrouvait son honneur en lui remettant dans ses droits. Cela créerait le sens de respect mutuel entre les peuples.

Ces cultures promues doivent fournir une gamme d'éléments à la constitution du nationalisme, du patriotisme et, de la culture nationale et d'un pays fort redoutable. C'est quand l'homme s'affirme dans son espace local d'appartenance qu'il pourrait également s'affirmer appartenir à une nation mais cela est aussi relatif ; le contraire peut être possible.

Dans le cas contraire à ce qui précède, cette diversité est un désastre pour la République Démocratique du Congo, comme nous le constatons actuellement, le pays des éternels revendicateurs de ça ou de cela.

2. Les palliatifs à la gestion spatiale congolaise et la construction d'un Etat et d'un espace fort sécurisant

La décentralisation est bien un mode selon lequel un Etat, en conférant les pouvoirs à la base (aux collectivités locales), le meilleur comme le fédéralisme pour le développement des espaces, la protection des diversités culturelles et économiques du pays. C'est-à-dire que les politiques doivent subdiviser le territoire national suivant les données historiques, géographiques et démographiques exactes. Chaque entité, mieux espace communautaire originel doit correspondre à une circonscription administrative moderne, comme à la manière des Etats-Unis.

Ce qui laisse entendre que l'administration doit adapter sa gestion et subdiviser le territoire congolais selon les réalités historiques locales pour prévenir les conflits tardifs entre les différentes communautés qui s'en rendront compte de

¹⁴ M. TSHIBAND Bulang-Cikol, *La Nation Kanyòk. Structure et Identité : Essai sur l'organisation politique, spatiale et perspective*, inédit, p 98.

cette erreur confusionniste engendrée par l'administration coloniale et entérinée par la République Démocratique du Congo¹⁵.

Les conflits fonciers et identitaires que nous constatons en RD Congo sont plus souvent causés par la lutte de défense de son moi et son espace.

Conclusion

Le découpage territorial suivant les données historiques, géographiques ou foncières, ainsi que démographiques exactes est un défi et une solution permanente à la gestion de l'Etat congolais selon le mode décentralisé ou fédéraliste.

L'extrapolation de limites administratives dans les aires culturelles et identitaires données, et le non respect des entités et frontières ethniques historiques sont nourrisseurs de conflits identitaires-fonciers et une théorie confusionniste, ne garantissant pas la diversité de la RD Congo.

L'ethno-différencialisme est le seul outil de travail de la RD Congo pour une décentralisation, un Etat fort et rassurant. Un peuple, un territoire, une identité. Cet ensemble fera un peuple, un territoire et une identité congolaise unique dans son genre, sans exclure tout ce qui est positif dans une culture.

¹⁵ Mees TSHIBAND, *op cit.* p. 19.